



Charte de l'arbitrage

Contrôle a priori

-

Saison 2011/2012

Groupement sportif :

Nom : _____

N° informatique : 04.49._____

Signature :

Cachet :

à retourner au plus tard le 3 septembre 2011 au :

Comité de Basketball du Maine et Loire

B.P. 30311

49003 ANGERS CEDEX 01

1) EQUIPES SOUMISES A DESIGNATION D'ARBITRES OFFICIELS
(Titres I, II, III, IV, V de la Charte de l'arbitrage)
OU
OBLIGATION MINIMUM
(Titre VI de la Charte de l'arbitrage)

Indiquez ici les **arbitres officiels** en activité comptant pour votre groupement sportif pour la saison en cours (tous niveaux d'arbitrage)

NOM Prénom	NOM Prénom
Ex. TARTAMPION Maxime	7-
1-	8-
2-	9-
3-	10-
4-	11-
5-	12-
6-	13-

Indiquez ici les **équipes** de votre groupement sportif soumises à désignation d'arbitres officiels pour la saison en cours (hors PRO A – PRO B – LFB)

Catégorie	N°	Compétition	Catégorie	N°	Compétition
Ex. Seniors F.	1	DF1	7-		
1-			8-		
2-			9-		
3-			10-		
4-			11-		
5-			12-		
6-			13-		

Rappel : pour être comptabilisé vis-à-vis de l'article 2 de la Charte, un arbitre officiel de niveau départemental en activité doit officier sur au moins 18 **week-ends** avant le contrôle a posteriori de fin de saison (Titre III Article 16).

Indiquez ici les licenciés que votre groupement sportif souhaite former à l'arbitrage et présenter au contrôle des connaissances

NOM Prénom	NOM Prénom
1-	6-
2-	7-
3-	8-
4-	9-
5-	10-

Rappel : les arbitres stagiaires peuvent vous permettre de répondre à l'article 1 de la Charte (axé sur la formation) et ainsi d'être en conformité.

2) AUTRES EQUIPES SENIORS
(Titre VII de la Charte de l'arbitrage)

Indiquez ici les équipes seniors de votre groupement sportif non soumises à désignation d'arbitres officiels pour la saison en cours (DF3 – DF4 – DM4 – DM5) et nécessitant la formation d'arbitres de club

Catégorie	N°	Compétition	Catégorie	N°	Compétition
Ex. Seniors M.	4	DM5B	4-		
1-			5-		
2-			6-		
3-			7-		